



Un huissier peut il saisir les biens d'un personne qui m'héberge

Par **maumau82**, le **09/01/2009** à **10:21**

Bonjour à tous,

Je suis chômeur en fin de droit, l'administration fiscal me réclame l'impôt 2005 soit environ 1500€ que j'avais omis de déclarer et je suis actuellement hébergé gratuitement chez une personne pour m'éviter d'être SDF. Comme je ne suis plus en mesure de rembourser cette dette et que l'huissier ne va surement pas tarder à pointer son nez et qu'il connait cette adresse. Donc voici ma question:

L'huissier peut il importuner la personne qui m'héberge en la menaçant de saisie sur ses biens ?

Merci de vos réponses

Par **superve**, le **13/01/2009** à **13:20**

bonjour

vous êtes seul débiteur, la personne qui vous héberge ne risque rien.

l'huissier peut toujours la menacer, sachez qu'il n'a pas le pouvoir de saisir les biens qui ne vous appartiennent pas. A défaut, vous, ou le propriétaire des biens saisis, pourrez saisir le juge de l'exécution une fois la saisie effectuée.

Bien cordialement.

Par **maumau82**, le **13/01/2009** à **15:00**

Merci de votre réponse j'en prend bonne note